

# La lettre d'INFO du SYTRAIVAL



## Actualités

### Signature de la charte qualité sur le verre

Depuis 2013, date de sa collaboration avec Éco-emballage et dans le cadre de son plan de relance du recyclage du verre, le SYTRAIVAL a permis de collecter plus de 600 tonnes supplémentaires sur les 220 communes de son territoire.

Pour continuer sur cette belle lancée, le SYTRAIVAL va plus loin et s'assure de la qualité de la collecte du matériau en signant la « *charte qualité du verre d'emballage* ». C'est le fruit d'un accord entre trois membres signataires : le SYTRAIVAL, la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France et VERRALIA. À travers ce gage de qualité, nous promettons une réelle optimisation de la collecte de verre et de communiquer sur les consignes de tri afin d'améliorer le processus. Pour ce faire, une cartographie est disponible sur le site internet [www.sytraival.com](http://www.sytraival.com) qui permet de trouver le point de collecte le plus

proche du domicile. Aussi, le SYTRAIVAL a réalisé et distribué à chaque EPCI des sacs cabas et des flyers sur le verre. Chaque famille pourra ainsi aller chercher son « *kit verre* ».

Le 27 février dernier, élus et techniciens du SYTRAIVAL ont eu l'opportunité de visiter un site de traitement du verre et une verrerie pour appuyer ce projet. Lors de cette journée, ceux-ci ont découvert les infrastructures permettant le recyclage du verre et les erreurs de tri qui peuvent être commises et leurs conséquences. Ainsi, nous avons pu voir que notre communication sur la qualité du verre est d'une importance capitale.



## Editorial

### Du nouveau au SYTRAIVAL

Chers élus, surveillez vos boîtes aux lettres ou plutôt vos boîtes mails ! C'est avec plaisir que nous vous présentons le premier numéro de la Lettre d'Info du SYTRAIVAL. Une newsletter qui vous sera envoyée de façon semestrielle pour vous tenir informés de toutes les actualités du syndicat. Avec un rayonnement sur les 220 communes de l'Ain, du Rhône et de la Saône-et-Loire, l'objectif, en partenariat avec notre exploitant TIRU, est de pouvoir transmettre les valeurs, l'actualité et la force d'activité du SYTRAIVAL auprès de ses 330 000 habitants. Être toujours plus proche afin de sensibiliser aux actions de traitement et valorisation des déchets ménagers, de collecte sélective et de compostage : tel est finalement l'enjeu de cette nouvelle Lettre d'Info qui apparaît comme un support moderne et dynamique. Nous comptons donc sur vous, sur votre voix pour porter la nouvelle !

Retrouvez la Lettre d'Info sur notre site internet : [www.sytraival.com](http://www.sytraival.com)

**Jean-Paul Chemarin**, Président du SYTRAIVAL, Maire de Corcelles-en-Beaujolais, Vice-Président de la CC Beaujolais Val de Saône



Signature entre M. Bordat, Président de la chambre syndicale des verriers, M. Chemarin, Président du SYTRAIVAL et M. Mailler, Directeur National Recyclage VERRALIA

## Communication

# Un outil de pointe pour le SYTRAIVAL : sa communication

Le SYTRAIVAL mise sur sa communication pour informer davantage sur les consignes de tri, recyclage, réduction des déchets et le compostage. Dans cette optique, plusieurs actions sont donc menées.

Et puisque les bons réflexes s'apprennent dès le plus jeune âge, le SYTRAIVAL propose depuis 2012 cinq animations scolaires diverses (payantes). À savoir : tri et recyclage, compostage, fabrication du papier recyclé, consommation ainsi que la fabrication d'un objet avec des déchets.

Le SYTRAIVAL a également décidé de mettre en place une exposition itinérante. Chaque collectivité peut choisir de la réserver totalement ou partiellement lors d'événements... le but est de la faire naviguer sur le territoire. Elle est composée de 13 panneaux indiquant le fonctionnement général du SYTRAIVAL, de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Villefranche. Elle met aussi en scène la chaufferie bois, des consignes de tri, du recyclage, du compostage, de la réduction des déchets, des déchèteries/recycleries mais aussi des économies financières.

Pour continuer sur cette lancée, le SYTRAIVAL a édité un guide du tri (2012), créé des flyers sur le verre et conçu un sac cabas pour le tri de celui-ci. Il organise aussi des visites de l'UVE de Villefranche et de la plate-forme de compostage pour les scolaires et les élus.

Enfin, nous communiquons à travers notre site internet [www.sytraival.com](http://www.sytraival.com), un outil majeur qui nous permet de transmettre les actualités et le fonctionnement du syndicat. On peut y télécharger la cartographie des Points d'Apport Volontaire et des déchèteries...

## Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Unité de mâchefers à Quincieux

Le SYTRAIVAL a engagé une réflexion sur la gestion des mâchefers d'incinération produits par l'UVE de Villefranche. Celle-ci vise à favoriser le recyclage de ces sous-produits issus du traitement des ordures ménagères et a amené les élus du Syndicat à valider la création d'une unité de maturation

de mâchefers. Ils pourront ensuite être utilisés en technique routière. Ce nouveau bâtiment verra le jour à Quincieux (69).

Il sera également dans les années à venir une unité de transfert et de regroupement des déchets ménagers recyclables et des encombrants issus de déchèterie.



Cendres de l'incinération des ordures ménagères appelées « mâchefers »

## Collecte sélective

# Extension des consignes de tri plastique

Aujourd'hui, pour la matière plastique, nous ne recyclons que les flacons et bouteilles. Pour connaître la possibilité d'étendre les consignes à tous les plastiques, Eco-Emballage, en partenariat avec des sites pilotes a réalisé une étude expérimentale de trois ans. Il en ressort que les plastiques

légers (comme les films plastiques) posent majoritairement problème et que les centres de tri n'ont pas forcément l'équipement adapté pour cette extension. Mais d'ici 2020, de nouvelles solutions seront apportées pour permettre d'étendre le recyclage à tous les plastiques.

## Le saviez-vous ?

# Les logos du tri-man et du point vert

Depuis janvier 2015, le logo tri-man (voir ci-contre) a fait son apparition sur les emballages.

Ce nouvel emblème indique que le contenant que vous tenez entre les mains se trie et sera recyclé.

Mais attention à ne pas confondre

avec le point vert d'Eco-emballage qui ne signifie en aucun cas que l'emballage est recyclable. Le point vert signale la contribution financière de l'industriel au traitement du déchet produit.

